

Protection en cas d'incident

Comment obtenir un remboursement en vertu du programme de protection de Golf Canada en cas d'incident :

Dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'incident, le membre de Golf Canada doit amorcer le processus en avisant le service de protection en cas d'incident de Golf Canada au 1-844-684-GOLF (4653) ou par courriel à protectionincidents@golfcanada.ca.

Une fois le processus amorcé, on demandera au membre de remplir le formulaire de déclaration de perte téléchargeable à golfcanada.ca/formulaireprotectionincidents.

Il se peut que le membre doive fournir d'autres documents tels que des reçus, une preuve d'achat ou un rapport de police lié à l'incident.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter les conditions et modalités du programme à golfcanada.ca/protectionincidentsmodalites.

